

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 7 janvier 2019 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Phillip Holmes, Archie Greer, Colette O'Malley, Greg Graham et Debbie Kilgour.

- (19-01-01)** Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 3 décembre soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le maire et le Conseiller Graham s'abstiennent de voter.
- (19-01-02)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley que le procès-verbal de la séance sur le budget du 12 décembre soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-01-03)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-01-04)** Demande de subdivision
- ATTENDU QUE le projet de lotissement est situé dans le zonage AG-301 sous la juridiction de la C.P.T.A.Q ;
- ATTENDU QUE Le lot 5 799 804 (31 chemin Front) fait droit à l'article 59 de la L.P.T.A.A. puisqu'il se situe dans l'îlot déstructuré #84005-16 où les morcellements sont autorisés sans demande d'autorisation au préalable;
- ATTENDU QUE Michel Fortin, Arpenteur-Géomètre agréé du Québec, propose la création des lots 6 286 030 (au nord du lot 5 799 804) et 6 274 266 (au sud du lot 5 799 804) d'une superficie totale de 2 483,6 m<sup>2</sup> en faveur du 31 chemin Front tel que démontré à ses minutes #28910 daté du 31 octobre 2018 ;
- ATTENDU QUE les deux parcelles de terrain sont déjà utilisées à des fins personnelles pour un usage résidentiel, par le propriétaire du lot 5 799 804 ;
- ATTENDU QUE cette subdivision n'aurait aucun impact sur les propriétés voisines ou les activités agricoles du secteur ;
- ATTENDU QUE cette subdivision est proposée dans le but de remédier à un empiètement existant d'utilisation de terrain entre voisins ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Drummond que nous soutenons le lotissement des lots 6 286 030 et 6 274 266 en faveur du lot 5 799 804 (31 chemin Front), à condition que tous les lots soient combinés en une seule propriété après le lotissement, de sorte qu'ils ne puissent pas être vendus séparément. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(19-01-05)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que tous les arriérages de taxes de plus de 600.00\$, incluant les arriérages d'intérêts, seront ajoutés à la liste de propriétés pour ventes de taxes. Cette liste sera envoyée à la MRC pour engager les procédures de recouvrement. Cependant, nous accepterons les paiements au bureau municipal jusqu'au 8 février 2019. Les options de paiement comprennent l'argent comptant, les virements bancaires et les cartes Visa, Mastercard ou paiement Interac sont acceptées uniquement au bureau. La Directrice générale, Christina Peck, est autorisée à assister à la vente pour taxe prévue pour le 9 mai 2019. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(19-01-06)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'adopter le règlement n ° 304A.1 relatif au taux de taxe foncière générale, aux taux de service et au taux d'intérêt annuel. Crd. Le maire s'abstient de voter.

**(19-01-07)** Il est proposé par le Conseiller Holmes d'adopter le règlement 315A.1 concernant les feux à ciel ouvert et les fausses alarmes. Crd. Le maire s'abstient de voter.

**(19-01-08)** T.E.C.Q.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

IL EST RÉSOLU QUE:

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement un blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

**(19-01-09)**

Il est proposé le Conseiller Greer que nous demandions au Ministère des Transports d'installer des panneaux de signalisation supplémentaires à l'approche du pont n °16160 situé sur le chemin Ragged Chute afin de prévenir de futurs accidents qui ont toujours été causés par une visibilité réduite en raison du virage sur la colline. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

---

Christina Peck, Directrice générale

- (19-01-10)** Il est proposé par le Conseiller Greer que les factures totalisant 108 139.55\$ soient payées pour le mois de décembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-01-11)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter les états financiers pour le mois de novembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (19-01-12)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'entreprendre des travaux de réparation intérieurs au bâtiment du Centre d'Information situé au 14 chemin Aylmer qui, en saison pourrait servir aux marchands du Marché de Bristol. Il est également proposé de demander à l'Association Touristique du Pontiac (ATP) de réparer leur enseigne touristique situé sur la propriété. Adopté. Le maire et les Conseiller Holmes et Graham s'abstiennent de voter.
- (19-01-13)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

---

Maire Brent Orr

---

Directrice générale Christina Peck